



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ÎLE DE FRANCE POUR L'ACQUISITION, LE PARAMETRAGE ET LA MISE EN SERVICE D'UNE PLATEFORME « COCOPARKS » DE GESTION INTELLIGENTE DU TRAFIC ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU PLAN REGIONAL : « ROUTE DE DEMAIN »

Livry-Gargan, le **24 JUIN 2024** N° 2024-051

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu la volonté de la commune d'assurer activement la gestion de la mobilité et du stationnement, de déployer de nouvelles politiques sur l'espace public et d'améliorer en continu le bien être des habitants ;

Vu la forte pression sur le stationnement à certains endroits, qui se traduit pour les administrés et pour les visiteurs par des pertes de temps et par des mauvais usages de la voirie (double file, stationnements gênants, voitures ventouses...) ;

Considérant que la commune de Livry-Gargan envisage d'accompagner la transformation par une gestion intelligente du trafic et du stationnement à l'aide de services innovants pour faciliter la « mobilité du dernier kilomètre » des citoyens et leur accès au centre-ville ;

Considérant que la société « Cocoparks » propose une solution qui vise à garantir une bonne maîtrise et l'objectivation des usages des espaces de stationnement pour apaiser et développer le cœur de ville de manière efficace tout en proposant une capacité de contrôle augmentée et efficace ;

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par la Région Île de France dans le cadre du plan Régional « Route de demain » ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la Région Île de France afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de la Région Île de France dans le cadre du plan Régional « Route de demain » afin qu'elle apporte son soutien à l'opération d'acquisition, de paramétrage et de mise en service d'une plateforme « Cocoparks » de gestion intelligente du trafic et du stationnement ;

Article 2 : D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
Travaux		Aides publiques		
Acquisition, paramétrage et mise en service d'une plateforme « Cocoparks » de gestion intelligente du trafic et du stationnement	97 632,00 €	Métropole du Grand Paris / Fonds « Innover dans la ville »	48 816,00 €	50 %
		Région Ile de France : Plan Régional « Route de demain »	29 289,60 €	30 %
		Commune de Livry-Gargan	19 526,40 €	20 %
		<i>Dont Fonds Propres</i>	19 526,40 €	
TOTAL	97 632,00 €	TOTAL	97 632,00 €	100,00%

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex).

- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240624-2024-051-A1
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024